

besoin. Les manœuvres et l'entraînement sont volontaires sans aucune dépense pour le trésor.

Les formations de réserve de la milice active, qu'il ne faut pas confondre avec la réserve de la milice dont il vient d'être parlé, comprennent :

- (a) La réserve des officiers (liste générale).
- (b) Dépôts régimentaires de réserve.
- (c) Corps de réserves et listes des corps de réserve de la milice active non permanente comprenant des officiers compétents qui ont la permission de se retirer de l'effectif d'instruction des unités de la milice active non permanente.
- (d) Certaines unités de réserve des services de santé de l'armée royale canadienne (N.P.)—"Hôpitaux généraux" et "Convois d'ambulance automobile".

**Districts militaires.**—Pour le commandement, l'instruction et l'administration de sa milice, le Canada est divisé en onze districts militaires, le commandant de chacun d'eux étant assisté par un état-major de district.

**Crédits de la Milice.**—Les crédits de la Milice les six années fiscales terminées le 31 mars 1934-39 paraissent à la p. 1084 de l'Annuaire de 1938. Pour l'année fiscale 1940 ils sont de \$21,836,500. Les dépenses exactes du ministère de la Défense Nationale, par service, pour les 5 dernières années fiscales paraissent au tableau 3 au chapitre des Finances Publiques de ce volume, p. 921.

### Sous-section 3.—Service de l'aéronautique.

La Force Aérienne Royale Canadienne se compose de cadres permanents, de cadres temporaires et d'une réserve d'officiers. Il a juridiction sur toutes les opérations aéronautiques militaires et certaines opérations aériennes pour l'administration civile. Elle se trouve chargée des fonctions suivantes :

- (a) l'organisation, l'entraînement et la direction du service aéronautique pour la défense du pays.
- (b) l'exécution de certaines envolées (principalement pour la photographie aérienne) pour les différents services du gouvernement quand les exigences du service le permettent.

Voici comment se répartissent les cadres permanents de l'aéronautique:—

Quartier général de la F.A.R.C., Ottawa, Ont.	Quartier général de la station, F.A.R.C., Camp Borden, Ont.
Bureau d'enregistrement, F.A.R.C., Ottawa, Ont.	Quartier général de la section d'entraînement intermédiaire.
Quartier général de l'Ouest, F.A.R.C., Vancouver, C.B.	Escadrille d'entraînement intermédiaire.
Quartier général de la station, F.A.R.C., Vancouver, C.B.	Ecole d'instruction intermédiaire sur le sol.
Escadrille N° 4 (reconnaissance générale).	Ecole d'instruction technique N° 2.
Escadrille N° 6 (bombardement avec torpilles).	Détachement technique N° 12, Toronto, Ont.
Escadrille N° 9 (reconnaissance générale).	Détachement de la F.P. N° 110, Toronto, Ont.
Dépôt d'approvisionnements N° 2, Winnipeg, Man.	Détachement de la F.P. N° 114, London, Ont.
Dépôt de réparations N° 3, Vancouver, C.B.	Détachement de la F.P. N° 119, Hamilton, Ont.
Escadrille N° 1 (de combat), Calgary, Alta.	
Escadrille N° 3 (de bombardement), Calgary, Alta.	Quartier général de l'Est, Halifax, N.-E.
Détachement technique N° 13, Vancouver, C.B.	Quartier général de la station, F.A.R.C., Dartmouth, N.-E.
Détachement N° 21 (magasins), Kamloops, C.B.	Escadrille N° 5 (reconnaissance générale).
Détachement de la F.P. N° 111, Vancouver, C.B.	Dépôt de réparations N° 4, Dartmouth, N.-E.
Détachement de la F.P. N° 112, Winnipeg, Man.	Détachement N° 22 (magasins), Debert, N.-E.
Détachement de la F.P. N° 113, Calgary, Alta.	Détachement de la F.P. N° 116, Halifax, N.-E.
Détachement de la F.P. N° 120, Regina, Sask.	Détachement de la F.P. N° 117, Saint John, N.-B.
Quartier général d'entraînement, Toronto, Ont.	Quartier général de la station, F.A.R.C., Ottawa, Ont.
Quartier général de la station, F.A.R.C., Trenton, Ont.	Section photographique de la F.A.R.C.
Quartier général de la section d'entraînement avancé.	Vol d'essai et de développement.
Escadrille d'entraînement avancé.	Escadrille N° 7 (fins générales).
Ecole d'instruction avancée sur le sol.	Escadrille N° 8 (fins générales).
Ecole d'instruction technique N° 1.	
Ecole d'armement aérien.	Dépôt N° 1, Ottawa, Ont.
Ecole de navigation aérienne et d'hydravions.	Détachement technique N° 11, Montréal, Qué.*
Ecole de radiotélégraphie.	Détachement de la F.P. N° 115, Montréal, Qué.†
Ecole ayant trait au matériel.	Détachement de la F.P. N° 118, Montréal, Qué.†
Escadrille N° 2 (de coopération avec l'armée).	

\* Relève du district militaire N° 4, Montréal, Qué., pour l'administration du personnel seulement; pour toutes autres fins, se trouve directement sous le quartier général de la force aérienne.  
 † Administré par le moyen du district militaire N° 4, Montréal, Qué.